

|  |  |  |
|--|--|--|
| REPUBLIQUE FRANÇAISE   | <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>   | <b>Délibération n° 2023.05.01<br/>Du 12 juin 2023</b>  |
| DEPARTEMENT DES YVELINES   | L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 6 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.   |  |
| VILLE DE<br>LA CELLE SAINT-CLOUD<br>  | Objet : Représentation municipale au sein du Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile (SIMAD)  |  |
| SECRETARE DE SEANCE :<br>Hélène ALEXANDRIDIS   | Vu le Code général des collectivités territoriales,  |  |
| En exercice : 35<br>Présents : 27<br>Pouvoirs : 6<br>Votants : 33  | Vu les statuts du Comité Syndical du S.I.M.A.D. (Syndicat intercommunal de Maintien à Domicile),   |  |
| Pour : 28<br>Abstentions : 5   | Vu la délibération n° 2023.01.16 du 13 février 2023 autorisant la Ville à adhérer au S.I.M.A.D. dans le cadre de la cession du S.S.I.A.D. du G.C.S.M.S. « La Celle Saint-Cloud - Le Chesnay » qui interviendra le 30 juin prochain,  |  |
| Présents<br><br>Le Maire<br>Olivier DELAPORTE<br><br>Les Maires-adjoints<br>Sylvie d'ESTEVE<br>Pierre SOUDRY<br>Sophie TRINIAC<br>Jean-Christian SCHNELL<br>Valérie LABORDE<br>Benoît VIGNES<br>Anne-Sophie MARADEX<br>Michel AUBOUIN<br>Dominique PAGES<br>Richard LEJEUNE<br><br>Les Conseillers<br>Mohamed KASMI<br>Naïma CONTE EL ALAMI<br>Olivier MOUSTACAS<br>Birgit DOMINICI<br>Georges LEFEBURE<br>Bruno-Olivier BAYLE<br>Françoise ALBOUY<br>Laurent BOUMENDIL<br>Jean-François BARATON<br>Carmen OJEDA-COLLET<br>Olivier BLANCHARD<br>Hélène ALEXANDRIDIS<br>Philippe LERIN<br>Jean-François THOMAS<br>Andrée BLOCH<br>Blaise VIGNON | Considérant la nécessité de maintenir la qualité de prise en charge des besoins de soins des habitants du territoire, en confiant à un syndicat intercommunal spécialisé et expérimenté, le Service de Soins Infirmiers à Domicile,<br><br>Considérant qu'il convient de désigner 4 élus (2 titulaires, 2 suppléants), afin de siéger au sein du Comité Syndical du S.I.M.A.D.,<br><br>Considérant les candidatures de Monsieur Olivier DELAPORTE, Madame Sylvie d'ESTEVE (membres titulaires), Madame Dominique PAGES et Monsieur Benoît VIGNES (membres suppléants),<br><br>Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public, |  |
| Absents excusés :<br>Généviève SALSAT<br>Stéphane MICHEL<br>Absents ayant donné pouvoir :<br>Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI<br>Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL<br>Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre SOUDRY<br>Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE<br>Juliette DECAUDIN à Sylvie D'ESTEVE   | Le Conseil municipal,<br>Après en avoir délibéré,<br>A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,<br>Pour : 28<br>Abstentions : 5 : M.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, J.-F. THOMAS, M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD.<br><br>DECIDE :<br><br>De désigner, les membres suivants afin de siéger au sein du Comité Syndical du SIMAD.<br><br>Membres titulaires : Monsieur Olivier DELAPORTE, Madame Sylvie d'ESTEVE<br>Membres suppléants : Madame Dominique PAGES, Monsieur Benoît VIGNES   |  |
|  | <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 15/06/23 et de sa publication le 15/06/23</p> <p>Le Maire<br/>Par délégation</p> <br>Aude BELLOIR<br>Directrice du Pôle Administration Générale<br>Relations aux Citoyens   | <p>Pour extrait conforme au registre<br/>Le Maire,</p> <br>Olivier DELAPORTE<br>Vice-Président de Versailles Grand Parc |

Marie-Pierre DELAIGUE à Olivier  
BLANCHARD

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*